

## **Comité de parents du service de garde**

### **Compte rendu de la rencontre du 16 octobre 2017**

#### **1. But du comité**

Favoriser l'amélioration du service de garde, en ayant en tête l'ensemble des élèves du service de garde.

#### **2. Attentes des parents**

Les parents du comité souhaitent contribuer à la vie scolaire de leur enfant, s'impliquer, donner de leur temps.

#### **3. Sondage**

Nous avons pris connaissance brièvement du sondage réalisé au printemps dernier. Le but de ce sondage était de vérifier l'appréciation des parents à l'endroit du service de garde. Même si certains pourcentages d'insatisfaction sont peu élevés, il faut être capable de voir les endroits où nous pouvons nous améliorer.

Pour la prochaine rencontre, nous allons identifier quelques points à améliorer qui préoccupent les parents selon le sondage, et nous en discuterons. Il sera alors important de prioriser.

Il est mentionné qu'un premier document du service de garde a été envoyé par courriel aux parents et est disponible sur le site internet de l'école. C'est une pratique que nous poursuivrons, en plus de transmettre la programmation sur le site.

Les parents du comité apprécient avoir reçu cette année la programmation des journées pédagogiques, ça donne une bonne vue d'ensemble.

#### **4. Règle de régie interne et fonctionnement**

Il y aura une rencontre en novembre, février et mai. Nous allons nous donner des devoirs à faire à l'occasion. Puisque nous sommes 5-6 personnes, les tours de parole se feront tout simplement. Tout peut se dire si c'est fait avec courtoisie et respect. Nous souhaitons que ce soit constructif. La durée des rencontres serait d'une heure environ. Les points de discussion peuvent être apportés par tous les membres du comité.

## **5. Objets de consultation**

Les objets de consultation sont définis dans la politique sur la qualité des services de garde de la CSDM. Il y a trois points importants :

1. Orientation du service de garde. Grosso modo, le service de garde vise les mêmes objectifs que le projet éducatif, notamment le développement des habiletés sociales chez nos élèves ainsi que l'ouverture aux autres.
2. Règlementation du service de garde. Une copie sera remise aux membres du comité. Les parents utilisateurs du service de garde reçoivent et signe la règlementation en début d'année scolaire. Ce document comporte des informations générales sur le fonctionnement du service de garde : tarification, programmation, objectifs, sécurité, etc. Plusieurs informations sont obligatoires et proviennent de la CSDM.
3. Activités. Nous mentionnons tous qu'il est important de se rappeler que nous avons des parents de milieux défavorisés et de milieux plus aisés. Il faut donc penser aux besoins et intérêts de chacun.

La direction précise que le comité est consultatif, il ne prend donc pas de décision. Ce comité a toutefois un rôle d'influence important auprès de la technicienne du service de garde et de la direction. Puisque les parents du comité sont représentatifs des parents de l'école, il est de l'intérêt de tous de porter une attention particulière aux propos et idées exprimés.

## **6. Points divers**

Un parent amène le sujet de la cour de récréation, de comment la rendre plus belle, plus attrayante, etc. La direction mentionne que c'est coûteux mais que la CSDM peut assumer une partie des frais. Il faudrait aussi que l'école investisse financièrement dans ce projet. Nous allons mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

Après coup, la direction constate que ce point ne concerne pas véritablement le service de garde, la portée de ce point étant beaucoup plus grande. Ce point pourrait être apporté au conseil d'établissement. Évidemment, l'exploitation de la cour par le service de garde pourra être un sujet de discussion au sein de notre comité si c'est ce que l'on souhaite et si c'est jugé prioritaire.

Document rédigé par Stéphane Brunet  
2017.10.18